

# Charte du réseau Économe de flux ACTEE



*« L'intérêt d'un réseau c'est d'échanger les savoirs et d'apprendre des pratiques des uns des autres.  
Mêler les profils permet de mieux croiser les infos et d'aller plus loin dans ses projets ! »*

## Article 1 : Fondements du réseau des économes de flux

ACTEE a pour objectif d'apporter une aide organisationnelle et d'ingénierie amont aux collectivités territoriales afin de massifier leurs projets d'efficacité et de rénovation énergétique sur le patrimoine public tertiaire.

La création d'un poste d'économe de flux émane d'une ambition locale avec un soutien national via ACTEE de façon notamment à :

- Rendre opérationnelle la politique énergétique et environnementale du territoire ;
- Répondre aux enjeux réglementaires ;
- Réaliser des économies d'énergie et des économies financières ;
- Contribuer à la préservation et à l'amélioration du patrimoine.

La création de ce poste peut faire l'objet d'une aide financière ACTEE afin de passer de l'idée à l'action et ouvre la voie à un accès et outils dédiés aux EF.

Créé en 2020 à l'initiative d'ACTEE, le réseau des économes de flux vise dans ce cadre à faciliter le partage et l'entraide de façon à croiser les approches et pratiques métiers ainsi refléter des dynamiques et initiatives portées localement.

## Article 2 : Missions et leviers d'action des économes de flux

Il peut exister différentes formes de missions exercées par les économes de flux, selon les besoins identifiés et définis localement. Ainsi, si le rôle des économes de flux est axé en priorité sur les aspects financier, juridique et organisationnel des projets de rénovation énergétique des communes, ces derniers peuvent également être amenés à traiter les flux énergétiques selon la présence ou non d'un conseiller en énergie partagé (CEP), souvent focalisé sur les aspects techniques et l'articulation définie localement. Le périmètre des économes de flux englobe les spectres amont, pendant, aval de la rénovation énergétique du parc public tertiaire.

De manière non exhaustive, les missions exercées par les économes de flux sont les suivantes :

1. Sensibiliser les services technique et financier, ainsi que les instances décisionnaires et le cas échéants les élus, aux enjeux techniques, juridiques et économiques relatifs au climat, à l'air et à l'énergie ;
2. Atteindre, mobiliser et convaincre l'ensemble des structures relevant de son périmètre d'actions de se lancer dans des démarches de rénovation et d'efficacité énergétiques ;
3. Former les services à la rédaction de notes et de rapports (état de santé du bâtiment, mise en évidence des surconsommations...), ainsi qu'au suivi et au *reporting* de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques ;

4. Développer des actions et des outils de sensibilisation pour créer une dynamique d'échanges entre les instances décisionnaires et services, notamment en mettant en valeur les expériences réussies dans des structures analogues à celles relevant de son périmètre d'activité ;
5. Aider les structures bénéficiaires à se positionner face aux obligations du décret tertiaire et travailler dans une logique de schéma directeur immobilier énergie, pouvant préfigurer une approche de SPPI (schéma de la programmation pluriannuelle des investissements) pour asseoir la trajectoire financière des travaux à venir ;
6. Accompagner les structures bénéficiaires dans l'élaboration de plan de financement : réalisation de projections en coûts global, calcul du reste à charge et optimisation des aides financières mobilisables ;
7. Monter des actions collectives (groupement de commandes, gestion et agrégation des dossiers de demande de CEE...) ;
8. Conseiller dans le choix des travaux et la rédaction du programme d'opération : aide à l'élaboration des DCE et participation aux CAO ; accompagner les structures bénéficiaires lors de la mise en œuvre du programme d'action ;
9. Suivre les performances (consommations et usages) post-travaux, mettre en évidence les économies engendrées dans une logique de cercle vertueux et préparer les éléments de bilan ou de suivi pour le programme ACTEE.



Par ailleurs, les économes de flux permettent de porter une expertise pour les collectivités de toutes les tailles, urbaines comme rurales, et d'ainsi répondre à différents types de besoins (débutants, avancés, matures...). C'est dans cette logique que, selon la nature des projets portés, les compétences et missions des économes de flux peuvent être internalisées au sein d'une collectivité/d'un établissement de santé ou mutualisées à l'échelle d'un territoire de façon à porter une approche d'ensemblier.

### **Article 3 : Animation du réseau et fonctionnement**

L'animation portée au niveau du réseau des économes de flux structure son action autour de plusieurs outils et techniques d'animation afin de faciliter la mise en mouvement. Les actions citées ci-dessous sont évolutives et adaptables de façon à refléter et appuyer les membres du réseau au plus près de leurs besoins :

- Mise en place d'une charte partagée à l'échelle de l'ensemble des membres du réseau et ainsi définir les engagements des parties prenantes tout en ancrant et véhiculant les valeurs du réseau ;
- Intégration des nouveaux membres du réseau, démonstration de son fonctionnement et transmission des ressources utiles - sur demande possibilité de recevoir par courrier un « welcome pack » ;
- Mise à disposition d'une plateforme d'échange pour faciliter le partage d'informations, de documents, de retours d'expérience etc. à l'échelle du réseau ;

- Animation de groupe de travail selon les besoins remontés par les économes de flux membres du réseau et la production des livrables associés en lien avec les membres du GT. Ces livrables seront systématiquement estampillés « réseau des économes de flux » ;
- Organisation d'une rencontre nationale annuelle et d'évènements régionaux ;
- Production d'études et d'outils en lien avec les besoins des membres du réseau ;
- Mise en place d'actions de communication afin de valoriser les actions portées par les économes de flux aussi bien au sein du réseau qu'à l'externe.

Le réseau des économes de flux est générateur d'opportunités, d'innovations et de liens. Sa finalité première est l'échange, que ce soit d'informations, d'outils, ou encore de techniques et le renforcement des compétences de tous. De plus, les actions portées par ses membres s'inscrivent dans une logique d'accroissement de la visibilité afin de permettre à chaque de renforcer son impact grâce à des actions et travaux communs.

## **Article 4 : Valeurs du réseau et engagements moraux des parties prenantes**

Afin de garantir la pérennité et le bon fonctionnement du réseau les économes de flux, les membres du réseau, leur structure porteuse et l'équipe ACTEE via le pôle *Animation & Réseaux* s'engagent respectivement à :

### Structure porteuse :

- Garantir la visibilité du poste et des actions menées par l'économe de flux ;
- Assurer la disponibilité de l'économe de flux ACTEE, de manière ponctuelle, afin d'assister aux réunions collectives et formations ;
- Articuler les actions de l'économe de flux avec celles des CEP et autres chargés de mission présents sur le territoire (CIE, chargé de mission PCAET, chargé de mission énergie et santé, etc.) ;
- Mettre en avant la marque « économe de flux » et assurer la valorisation des actions portées par l'économe de flux ;
- Pour les lauréats ACTEE ayant perçu une aide financière en vue du recrutement : informer l'équipe ACTEE dès que le poste est pourvu (ainsi qu'en cas de modification, à savoir : départ, congé de longue durée, ajustement du temps de travail et des missions...) et attester sur l'honneur que le poste ne bénéficie pas d'autres subventions (notamment celles des CEP de l'ADEME).

### Économe de flux :

- Utiliser les éléments de langage et de communication du réseau des économes de flux ACTEE ;
- **Utiliser l'appellation « économe de flux ACTEE » et son logo lors de présentations ainsi que dans la signature mail ; ce point est essentiel dans la visibilité portée au niveau local du programme, permettant d'asseoir une pérennité au niveau national**

- Participer à la vie du réseau aux échelles nationales et locales (réunions, évènements, groupes de travail, formations, plateforme d'échanges, contribution à une newsletter régionale le cas échéant etc.) ;
- Promouvoir le réseau et créer des synergies complémentaires avec les autres économes de flux et facilitateurs situés dans la même région ;
- Contribuer à la production de retours d'expérience, échanger les bonnes pratiques et transmettre les documents utiles dans une logique de mutualisation et de partage à l'échelle du réseau.

#### Équipe ACTEE :

- Animation du réseau des économes de flux et mise à disposition des moyens et outils utiles au bon fonctionnement du réseau ;
- Constitution d'un cadre propice à la vie et au bon développement du réseau ;
- Mise en relation des membres du réseau traitant des sujets similaires afin d'intensifier et d'accélérer les réflexions ;
- Mise en valeur des économes de flux, des missions portées et des succès engendrés ;
- Développement de ressources dédiées et adaptées aux besoins ;
- Renforcer la coopération avec l'ensemble des réseaux de facilitateurs existants afin d'accroître les synergies et multiplier les actions via la communauté « CARTE » notamment ;
- Élaboration d'un parcours de formation 100% gratuit et adapté aux besoins et spécialités des économes de flux avec labélisation, en lien avec le pôle formation.

## **Article 5 : Conditions d'admissibilité**

Les personnes pouvant accéder au réseau des économes de flux sont :

- Les économes de flux bénéficiant d'un financement au titre d'ACTEE ;
- Les économes de flux ayant bénéficié d'un financement au titre d'ACTEE ;
- Les chargé.e.s de projets et missions occupant un poste directement liés à l'efficacité énergétique et exerçant par conséquent des missions similaires à celles des économes de flux.

Pour accéder au réseau, il est nécessaire de compléter et signer la présente charte, de la retourner à la coordinatrice du réseau (Hortense FOURNEL [h.fournel@fnccr.asso.fr](mailto:h.fournel@fnccr.asso.fr)) avec votre référent régional ACTEE en copie, et de s'y conformer.

Les économes de flux n'ayant jamais bénéficié des financements ACTEE accèdent avec la présente charte au même niveau d'intégration que les économes de flux ayant bénéficié de financement, à l'exception du défraiement (train et hôtel) pour se rendre aux formations en présentiel.

## **Article 6 : Communication**

Les actions du réseau des économes de flux s'inscrivent dans une logique de conformité avec la RGPD.

Les productions et actions de communication issues ou liées aux travaux du réseau des économes de flux verront le logo du réseau systématiquement apposé, que ces réalisations soient communiquées par l'équipe ACTEE, par un membre du réseau ou par un tiers.

Les membres du réseau des économes de flux s'engagent également, par la signature de la présente charte, à utiliser au sein de leur signature mail à utiliser le logo du réseau des économe de flux et à utiliser l'appellation « économe de flux », associée à un titre complémentaire au besoin, au sein de leur signature mail.

*Le recueil des données personnelles via le présent formulaire s'inscrit dans le cadre l'animation du réseau des économes de flux et du programme ACTEE, avec pour finalités une meilleure connaissance du profil et des besoins des membres du réseau. Ces données seront uniquement traitées par ACTEE. Elles seront conservées pendant la durée du Programme ACTEE, avant d'être supprimées ou anonymisées à l'échéance du 31 juin 2027. Conformément à la réglementation applicable vous disposez vis-à-vis de ces données des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de retrait et d'opposition. Pour exercer vos droits auprès d'ACTEE vous pouvez envoyer un mail à [actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*

La communauté CARTE - Communauté des Animateurs de réseaux énergie tertiaire, regroupe les réseaux ACTEE, ADEME, AMUE (Université) et ANAP (Santé). Les actions portées dans le cadre de ce réseau visent à renforcer la coopération entre les réseaux de facilitateurs et ainsi accroître les synergies et multiplier les actions entre les membres de chaque réseau.

Les objectifs et actions de cette Communauté se déclinent autour de thématiques communes à nos réseaux respectifs :

- L'organisation d'évènements ;
- La formation ;
- La mise en place d'outils de communication (plateforme et publications notamment).

**Informations à compléter par les signataires de la présente charte : [lien vers le questionnaire](#)**

Fait à \_\_\_\_\_, le / /

La structure porteuse de  
l'économe de flux,

L'économe de flux ACTEE,